

ANNEXE I
(article 1)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

INTERVENTIONS EN MATIÈRE DE TRANSPORT, DE TRAVAUX ROUTIERS, DE PISTES CYCLABLES, DE PASSERELLES, D'ÉCLAIRAGE, DE SIGNAUX LUMINEUX, DE SIGNALISATION ET DE SYSTÈMES DE TRANSPORT INTELLIGENT SUR LE RÉSEAU ROUTIER

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

1. Le projet consiste à réaliser diverses études en planification du transport et divers travaux routiers, de trottoirs, de pistes cyclables, de passerelles, d'éclairage, de signaux lumineux, de signalisation et de systèmes de transport intelligent sur le réseau routier municipal, à l'exclusion du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération et à acquérir les immeubles, les servitudes et les équipements nécessaires à la réalisation des travaux.

2. Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

3. Le coût du projet décrit aux articles 1 et 2 est estimé à la somme de 575 000 \$.

TOTAL : 575 000 \$

Annexe préparée le 15 octobre 2015 par :

Marc des Rivières, directeur
Bureau du transport